





Les étudiants peuvent, selon des critères d'éligibilité, bénéficier d'une **aide régionale**, versée par la région Rhône-Alpes.

De même, ils peuvent prétendre au **dispositif Visale** (ex Clé - Caution locative étudiante Lokaviz) : La caution locative étudiante du Crous - Lokaviz est remplacé par [Visale](#) . Visale est un [service](#)  de cautionnement gratuit mise à disposition des jeunes de moins de 30 ans étudiants boursiers ou non. La prise en charge de cette aide garantie les loyers impayés sur une durée de 3 ans et à hauteur de 1200€ de loyer charges comprises. Ce garant obligatoire lors de la constitution de [dossier](#)  locatif est totalement gratuit. Il vous faut réaliser la demande en ligne sur la plateforme dédié pour obtenir sous 2 jours ouvrés le visa Visale à joindre à votre future propriétaire. Bon à savoir, pour compléter votre dispositif Visale, il vous est possible de cumuler avec d'autres [programmes](#)  cumulable comme Loca-pass.

Les étudiants en grande difficulté financière soudaine peuvent bénéficier du **fond d'aide d'urgence**, alloué par la Région après études de leur dossier, afin de ne pas interrompre leurs études.

Dans le cadre des stages en humanitaire, les étudiants peuvent se voir octroyer, selon certains critères, une **bourse explora** octroyée par la Région.

Dans le cadre du projet **Erasmus**, les étudiants bénéficient d'une aide financière, octroyée par la Commission européenne.

Les étudiants désirant faire une demande de bourse ou d'allocation d'étude peuvent se renseigner auprès du secrétariat de l'IFSI.

---

INSTITUTS DE FORMATION IFSI ET IFCS - CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER  
BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX  
EN PARTENARIAT AVEC